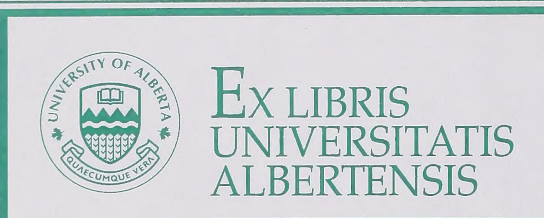
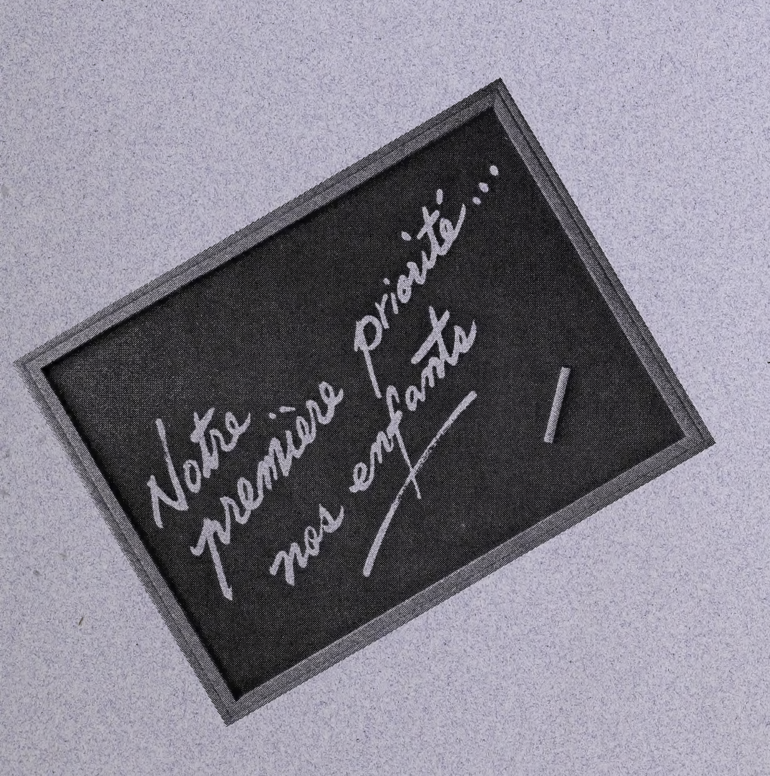



UNIVERSITY OF ALBERTA
QUAECUMQUE VERA
EX LIBRIS
UNIVERSITATIS
ALBERTENSIS

Le plan d'activités d'Alberta Learning 1999/2000 à 2001/2002



Décembre 1999



DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA LEARNING)

Alberta. Alberta Learning.
Le plan d'activités d'Alberta Learning, 1999/2000 à 2001/2002.

Remplace : Le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta, 1999-2000 à 2001-2002
Version anglaise: **Learning – Business Plan 1999-2000 to 2001-2002 restated.**

ISBN 0-7785-0793-9

1. Éducation – Finances – Alberta. 2. Éducation – Planification – Alberta. 3. Éducation – Politique gouvernementale – Alberta. 4. Responsabilité du rendement (en éducation) – Alberta. I. Titre. II. Titre : Le plan d'éducation triennal du gouvernement de l'Alberta 1999-2000 à 2001-2002.

LC91.2.A3.A333 2000 379.1

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Communications Branch
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Tél. : (780) 427-2285
Téléc. : (780) 427-0591
Courriel : comm.contact@edc.gov.ab.ca

Planning Branch
Alberta Learning
11160, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5K 0L2
Tél. : (780) 427-8217
Téléc. : (780) 422-5255
Courriel : askED.plan@edc.gov.ab.ca

Le présent document est accessible sur Internet :
http://ednet.edc.gov.ab.ca./French (cliquer sur Communications)

Le plan d'activités d'Alberta Learning 1999/2000 à 2001/2002

Table des matières

Énoncé des responsabilités

À la suite de la réorganisation gouvernementale annoncée le 25 mai 1999 et mise en vigueur le 17 novembre 1999, les plans d'activités inclus dans le budget de 1999 ont été mis à jour afin de refléter la nouvelle structure des ministères.

Le plan d'activités révisé du ministère de l'Apprentissage, plan qui porte sur les trois années commençant le 1er avril 1999, a été préparé conformément à la Loi concernant l'obligation de rendre compte [Government Accountability Act] *et aux conventions comptables du gouvernement. Il tient compte de toutes les décisions stratégiques gouvernementales prises au 23 février 1999 et susceptibles d'avoir des conséquences économiques ou financières.*

Les priorités du Ministère énoncées dans le présent document ont été élaborées dans le cadre des plans opérationnels et financiers du gouvernement. Je m'engage à atteindre les résultats présentés dans ce plan triennal.

À titre d'information, noter que le plan triennal mis à jour inclut les prévisions du second trimestre 1999-2000 reflétant les faits nouveaux survenus durant l'exercice 1999-2000.

Dr Lyle Oberg
Ministre de l'Apprentissage
Le 17 novembre 1999

Introduction

La réorganisation gouvernementale a donné lieu à la création du ministère de l'Apprentissage, ministère qui regroupe divers services des anciens ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel. Dans le communiqué annonçant la nouvelle structure gouvernementale de l'Alberta, le premier ministre a souligné que le développement du potentiel humain était une priorité visant notamment « à doter les Albertains, peu importe leur âge, des renseignements, des compétences et de la formation nécessaires pour vivre et travailler à l'ère de l'information ... et à garantir la santé et la sécurité de nos enfants. »

Le plan triennal 1999-2000 à 2001-2002 du gouvernement de l'Alberta en matière d'apprentissage reprend les éléments des plans des deux anciens ministères, éléments nécessaires pour commencer à instaurer un système d'apprentissage continu en Alberta. **Ce plan mis à jour présente une vision et une mission nouvelles, ainsi que de nouvelles activités fondamentales et des objectifs nouveaux.**

Grâce à la qualité des possibilités d'apprentissage, à l'excellence des résultats, à la bonne préparation des apprenants, à l'efficacité des relations de travail, et à la réceptivité et à la responsabilité du Ministère, le système d'apprentissage de l'Alberta aidera « à préparer la population et la province au siècle à venir. »

Vision

Optimiser le potentiel humain.

Mission

Grâce à son leadership et au travail accompli avec ses partenaires, Alberta Learning édifie une communauté d'apprentissage continu, reconnue mondialement. Cette communauté permet aux Albertains d'être des citoyens responsables, altruistes, autonomes et productifs qui contribuent au bien-être d'une société prospère fondée sur le savoir.

Activités fondamentales

Apprentissage de base

- Élaboration des programmes et établissement des normes
- Évaluation des programmes et des résultats
- Délivrance des brevets d'enseignement et des diplômes
- Financement des autorités scolaires
- Soutien des élèves ayant des besoins spéciaux

Apprentissage chez les adultes

- Approbation des programmes d'études
- Prêts aux Albertains ayant besoin d'une aide financière pour effectuer des études
- Autorisation et agrément des fournisseurs de services éducatifs
- Financement des chercheurs et des fournisseurs de services éducatifs.

Apprentissage et formation dans l'industrie

- Élaboration des normes des programmes avec l'industrie
- Orientation des apprentis et des employeurs
- Financement des programmes agréés
- Accréditation des apprenants

Caractéristiques

- Régime axé sur l'apprenant
- Établissement et maintien de partenariats et de liens efficaces
- Régime souple, réceptif et innovateur
- Planification, gestion des politiques et de l'information à l'échelle du système
- Évaluation du rendement et encouragement à l'amélioration
- Promotion de l'apprentissage continu
- Responsabilisation du système et discipline financière
- Partage de l'information et des réalisations
- Optimisation de la mobilité et de la transférabilité

Points saillants du plan de dépenses (1999-2000)

Le système d'apprentissage est une des premières priorités de l'Alberta. En 1999-2000, notre investissement à cet égard augmentera de plus d'un demi-milliard de dollars (près de 570 000 000 $) ou de 14,2 p. 100 de 1998-1999 à 1999-2000 (prévisions). Les dépenses totaliseront près de 4,6 milliards de dollars en 1999-2000 (prévisions).

Dépenses totales (en milliers de dollars)

	Dépenses consolidées du Ministère (comparable)	Part de l'impôt foncier versé aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	Dépenses totales
1998-1999 Actuel	3 861 321	145 265	4 006 586
1999-2000 Estimations	4 235 572	165 424	4 400 996
1999-2000 Prévisions	4 411 533	165 424	4 576 957
2000-2001 Objectif	4 395 361	172 041	4 567 402
2001-2002 Objectif	4 604 461	178 923	4 783 384



En 1999-2000, le gouvernement affectera 3,4 milliards de dollars au soutien de l'apprentissage de la maternelle à la 12e année.

- **Augmentation des effectifs :** Le financement tient compte d'une hausse annuelle des effectifs estimée respectivement à 2, 2 et 1,5 p. 100 pour les trois prochaines années scolaires.
- **Augmentation des taux :** En réponse à la hausse des coûts de prestation des programmes éducatifs, le taux des subventions augmentera respectivement de 3, 2 et 2 p. 100 pour les trois prochaines années scolaires.
- ***[Mise à jour]* Élimination du déficit des conseils scolaires :** En 1999-2000, un montant unique de 151 000 000 $ sera octroyé aux conseils scolaires selon une formule de calcul par élève.
- ***[Mise à jour]* Premières années d'école :** Le financement s'étend aux programmes axés sur les premières années d'école. Le plafond du financement des programmes d'anglais langue seconde a été supprimé à compter de septembre 1999.
- **Santé des élèves :** Chaque année, les circonscriptions scolaires recevront près de 25 000 000 $ destinés à couvrir les services de santé et les services connexes dispensés dans les écoles en collaboration avec des partenaires locaux.
- ***[Mise à jour]* Besoins spéciaux :** En plus d'augmenter les taux, l'Alberta a éliminé depuis septembre 1999 le plafond du financement des élèves ayant des problèmes de comportement/émotifs graves.
- ***[Mise à jour]* Éducation autochtone :** Au cours des trois années du plan, un montant supplémentaire de 3 800 000 $ est affecté à l'éducation autochtone.
- **Programmes francophones :** L'Alberta assurera l'accès équitable à des programmes francophones de qualité.
- **Technologie éducative :** Le versement du montant annuel de 20 000 000 $ alloué à l'intégration de la technologie se poursuit.
- **Amélioration de l'enseignement des mathématiques au secondaire :** En 1999-2000, une subvention ponctuelle de 2 200 000 $ sera versée aux consortiums régionaux chargés d'assurer la mise en œuvre des nouveaux programmes de mathématiques au secondaire 2e cycle.
- **Écoles privées :** La subvention à l'enseignement de base – fixée à 60 p. 100 de la subvention de base versée aux écoles publiques – sera graduellement adoptée au cours de deux années scolaires. Un montant supplémentaire de 1 200 000 $ destiné aux élèves ayant des besoins spéciaux, sera octroyé selon la formule adoptée pour les écoles publiques.
- **Régime de retraite des enseignants :** La contribution du gouvernement au Régime de retraite des enseignants augmentera de plus de 60 000 000 $ d'ici 2001-2002.

Le gouvernement fournira 1,2 milliard de dollars pour soutenir l'apprentissage chez les adultes en 1999-2000.

À noter :

- **Financement des établissements postsecondaires :** Subvention de 824 000 000 $ aux établissements postsecondaires, y compris les subventions de fonctionnement.
- **Financement par enveloppes :** Subvention de 155 000 000 $ aux établissements postsecondaires sous forme d'enveloppes budgétaires; et
- **Immobilisations :** Transfert de biens immobilisés d'une valeur marchande de 95 000 000 $ à quatre établissements postsecondaires.

De ce montant total de 1,2 milliard de dollars, 112 millions serviront à soutenir directement les apprenants adultes.

À noter :

- **Subventions et prêts postsecondaires** : Montant de 95 000 000 $ destiné au soutien des apprenants du niveau postsecondaire; et
- **Bourses d'études :** Montant de 17 000 000 $ destiné aux bourses du patrimoine de l'Alberta.

Possibilités et défis

Le plan triennal de 1999-2002 tient compte des possibilités et des défis de taille que connaîtra le système d'apprentissage de l'Alberta.

Secteurs prioritaires à améliorer dans l'éducation de base

Certains secteurs prioritaires à améliorer ont été déterminés à partir de diverses données (les mesures de rendement, la mise en œuvre du plan d'éducation triennal provincial, et l'examen des plans d'éducation triennaux des conseils scolaires). En plus d'assurer que nos élèves auront acquis une base solide et des compétences fondamentales, le présent document et les plans triennaux des conseils scolaires pour les années scolaires 1999-2000 à 2001-2002 traitent des secteurs prioritaires suivants :

- amélioration de la coordination des services destinés aux enfants grâce à une action concertée liée à l'Initiative de l'Alberta concernant les enfants *[Alberta Children's Initiative]* et à un nouveau financement des services de santé dispensés dans les écoles *[Student Health Services]*;
- augmentation du nombre de finissants du secondaire grâce à un régime de financement récompensant les améliorations;
- amélioration du rendement des élèves du secondaire en mathématiques grâce au soutien apporté à la mise en œuvre des nouveaux programmes de mathématiques;
- amélioration de l'accès à la technologie de l'information grâce au financement continu de la technologie éducative et à l'intégration des résultats d'apprentissage en technologie; et
- amélioration de la satisfaction du grand public concernant l'éducation grâce au maintien de normes élevées, à une communication plus efficace et à une meilleure compréhension des succès du système d'enseignement.

Maintien et amélioration de la qualité de l'apprentissage chez les adultes

Dans le climat actuel de tension sur les coûts et de demandes sans cesse croissantes, le Ministère se doit d'assurer l'accès à un apprentissage de qualité et aux possibilités de recherche. Le système d'apprentissage des adultes doit être réceptif aux besoins des apprenants – accès aux innovations technologiques, soutien d'une infrastructure de qualité, et corps enseignant hautement compétent.

Population active informée et compétente

L'apprentissage continu permet de maintenir une population active dotée des connaissances et des compétences correspondant aux possibilités d'emploi.

Les travailleurs déplacés, les personnes déjà employées, les jeunes et les nouveaux venus sur le marché du travail, tous s'attendent à ce que le système d'apprentissage les aide à acquérir le savoir et les habiletés qu'exigent les employeurs.

Augmentation des effectifs

Compte tenu des exigences professionnelles toujours plus élevées, de la croissance démographique et du nombre grandissant de diplômés de l'enseignement secondaire, il est impératif d'offrir une gamme étendue de possibilités d'apprentissage aux adultes au sein du système postsecondaire de l'Alberta. La province ne pourra pas répondre à cette demande croissante par les moyens traditionnels.

Assurer la capacité de payer chez les apprenants adultes

Les apprenants adultes sont censés partager la responsabilité financière de leur apprentissage en fonction des avantages qu'ils en retirent. Pour garantir une éducation abordable à tous, l'aide financière aux études fait l'objet d'évaluations et d'ajustements continus. La limite des prêts a été rehaussée pour assurer un soutien qui reflète l'augmentation du coût des possibilités d'apprentissage pour les adultes.

Avec la collaboration du gouvernement fédéral, le Ministère élabore et met présentement en œuvre une stratégie globale garantissant un niveau d'endettement que les apprenants et leurs familles peuvent gérer.

Objectifs du système d'apprentissage de l'Alberta

Les nouveaux objectifs du système d'apprentissage de l'Alberta font état des buts et des orientations du gouvernement à long terme.

Pour préserver le rendement élevé de la société et sa prospérité économique, le système d'apprentissage de l'Alberta doit fournir des programmes de qualité, flexibles, accessibles, pertinents, de coût abordable et adaptés aux besoins. Ce système doit permettre aux apprenants d'atteindre des normes élevées, et les préparer à l'apprentissage continu, au monde du travail, et à leur rôle de citoyen. Enfin, il doit établir et maintenir des rapports efficaces avec les partenaires, et fonctionner de façon souple et responsable.

Ces cinq objectifs appuient les fonctions principales du gouvernement et ses engagements envers la population, la prospérité, la préservation des valeurs et les objectifs connexes.

Liens entre les objectifs du système d'apprentissage de l'Alberta et les objectifs des ministères précédents

Objectifs du système d'apprentissage	Anciens objectifs du ministère de l'Enseignement supérieur et du Perfectionnement professionnel	Anciens objectifs du ministère de l'Éducation
Possibilités d'apprentissage de qualité : • Réceptivité et flexibilité • Accessibilité • Capacité de payer	*Excellence de la recherche :* Grâce aux universités, le système poursuivra sa quête d'excellence pour promouvoir l'accès au savoir et l'élaboration de nouvelles connaissances. *Accessibilité :* Le système encouragera et soutiendra l'accès à l'apprentissage continu. *Capacité de payer :* Le système fournira des possibilités d'apprentissage de qualité à un grand nombre d'Albertains et d'Albertaines; il assurera également l'excellence de la recherche à un coût raisonnable pour les apprenants et les contribuables.	*Deuxième objectif :* L'éducation tient compte des élèves, des parents et des communautés. *Troisième objectif :* Les élèves ont accès aux services de soutien dont ils ont besoin. *Quatrième objectif :* En Alberta, l'enseignement est de grande qualité sur toute la ligne. *Cinquième objectif :* La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves et de promouvoir l'efficacité et la latitude dans la prestation des cours. *Sixième objectif :* Le régime de financement de l'éducation est juste, équitable et approprié.
Excellence des résultats		*Premier objectif :* Les élèves atteignent des normes élevées.
Apprenants prêts pour : • l'apprentissage continu • le monde du travail • le rôle du citoyen	*Réceptivité et pertinence :* Le système augmentera sa réceptivité et sa faculté d'adaptation aux besoins individuels des apprenants, du secteur de la recherche, et selon les besoins sociaux, économiques et culturels de la province.	*Premier objectif :* L'éducation est axée sur les besoins en apprentissage des élèves. *Cinquième objectif :* La technologie de l'information est intégrée à l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves.
Relations de travail efficaces avec les partenaires		
Ministère hautement réceptif et responsable	*Efficacité :* Le Ministère s'engage à améliorer son efficacité.	*Huitième objectif :* Alberta Education est bien géré dans le but de réaliser les objectifs du gouvernement. *Septième objectif :* Le système d'enseignement est accessible et il tient compte des résultats et de l'utilisation des ressources.

Liens avec les activités fondamentales et les objectifs du gouvernement

Activités fondamentales du gouvernement

Population... aider les Albertains et les Albertaines à devenir des êtres humains autonomes, compétents et altruistes grâce à :

- l'apprentissage continu;
- l'excellence des écoles, des collèges, des universités et des instituts de formation.

Prospérité... promouvoir la prospérité de l'Alberta grâce :

- à un environnement dynamique propice à l'emploi et au développement du commerce et de l'industrie;
- à une population hautement qualifiée et productive;
- aux idées nouvelles, à l'innovation, et à la recherche;
- à un gouvernement ouvert et responsable, fonctionnant dans la limite de ses moyens.

Préservation... préserver les traditions de l'Alberta :

- une culture et des valeurs solides;
- de fortes communautés;
- la fierté à l'égard de l'Alberta et de sa position au sein du Canada.



Objectifs du gouvernement concernant le système d'apprentissage

- Nos enfants grandissent dans une société bienveillante, sécuritaire et salubre, propice au succès de leur apprentissage.
- Les élèves de l'Alberta excellent.
- Les Albertains et les Albertaines sont autonomes.
- L'Alberta jouit d'une économie prospère.
- La population active est hautement qualifiée et productive.
- Les entreprises de l'Alberta sont de plus en plus innovatrices.
- L'Alberta est dotée d'une infrastructure efficace.
- L'Alberta est dotée d'un gouvernement financièrement stable, ouvert et responsable.
- Le secteur albertain des affaires augmente ses exportations.
- L'Alberta collabore avec d'autres gouvernements et maintient sa position forte au sein du Canada.



Objectifs du système d'apprentissage

Possibilités d'apprentissage de qualité

- Réceptivité et flexibilité
- Accessibilité
- Capacité de payer

Excellence des résultats d'apprentissage

Apprenants prêts pour :

- l'apprentissage continu
- le monde du travail
- le rôle du citoyen

Relations de travail efficaces avec les partenaires

Ministère hautement réceptif et responsable



Objectifs, résultats, stratégies et mesures de rendement

Le gouvernement a identifié des stratégies permettant d'atteindre les objectifs du système d'apprentisssage : possibilités d'apprentissage de qualité, excellence des résultats, bonne préparation des apprenants, relations de travail efficaces avec les partenaires et réceptivité du Ministère.

Ces stratégies sont décrites aux pages suivantes, ainsi que les mesures destinées à évaluer et à rapporter le degré de réalisation de chaque objectif. Les mesures et les objectifs proposés feront l'objet de consultations avec nos partenaires, qui auront à se prononcer sur leur pertinence.

Résultats

Réceptivité et flexibilité

- Le système d'apprentissage répond aux besoins de tous les apprenants, de la société et de l'économie.
- Le système d'apprentissage est flexible et fournit divers programmes et modes de prestation.

Accessibilité

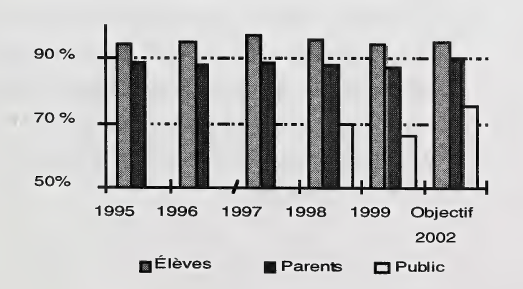
- Tous les Albertains et Albertaines peuvent profiter de possibilités d'apprentissage.
- Les Albertains et les Albertaines ayant des besoins spéciaux peuvent participer à l'apprentissage.

Capacité de payer

- Le coût n'est pas un obstacle à la participation aux possibilités d'apprentissage.
- Le système d'apprentissage est abordable financièrement.

Mesures principales

- *Pourcentage d'élèves du secondaire, de parents (d'élèves de la maternelle à la 12e année) et de membres du grand public satisfaits, dans l'ensemble, de la qualité de l'éducation.*



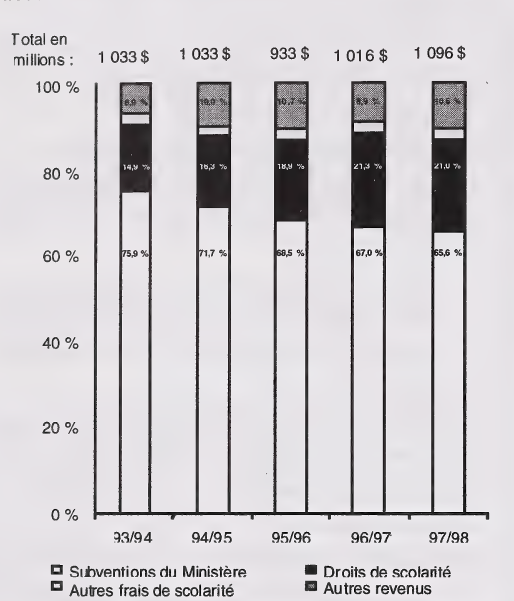
Stratégies

- Aider les autorités scolaires et les autres partenaires à élaborer des ressources scolaires et communautaires, et à adopter des initiatives visant à faire de nos écoles des établissements sécuritaires et bienveillants.
- Donner suite aux résultats des consultations publiques sur les conseils d'école en collaborant avec les partenaires pour promouvoir le rôle significatif des conseils d'école.
- Appuyer la mise en œuvre du nouveau programme d'éducation physique intégrant les recommandations du Groupe de travail sur la vie active *[Active Living Task Force]*.
- Élaborer des ressources pédagogiques reflétant la politique-cadre de l'Alberta sur les Autochtones et soutenir d'autres initiatives liées aux études autochtones.
- Revoir les règlements et améliorer la gestion des écoles à charte à la lumière de l'information obtenue lors de leur mise en œuvre.
- Examiner et revoir la politique relative à l'éducation des Autochtones, et étendre la supervision des projets éducatifs autochtones.
- Restructurer et soutenir la gestion des écoles francophones.
- Collaborer avec les entrepreneurs et les circonscriptions scolaires pour donner des cours de niveau secondaire 2e cycle par satellite dans les régions éloignées.
- Collaborer avec les partenaires pour élaborer des didacticiels et de nouvelles modalités de prestation du programme d'études professionnelles et technologiques.
- Collaborer avec les partenaires en éducation pour élaborer le matériel permettant aux directeurs d'école et aux administrateurs d'optimiser leurs qualités de leadership.



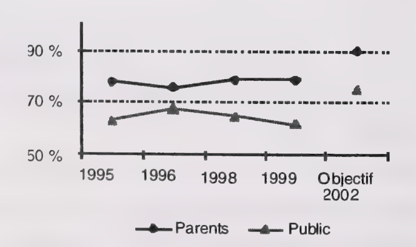
Mesures principales (suite)

- *Sources de revenu des programmes postsecondaires avec crédits.*



À noter : Le revenu provenant des droits de scolarité est plafonné à 30 % du budget. Les coûts associés aux programmes sans crédits, à la recherche parrainée, aux programmes d'apprentissage et aux services auxiliaires ne sont pas inclus.

- *Pourcentage de parents et de membres du grand public satisfaits des possibilités de participation aux décisions ayant des incidences sur l'éducation dans les écoles locales.*

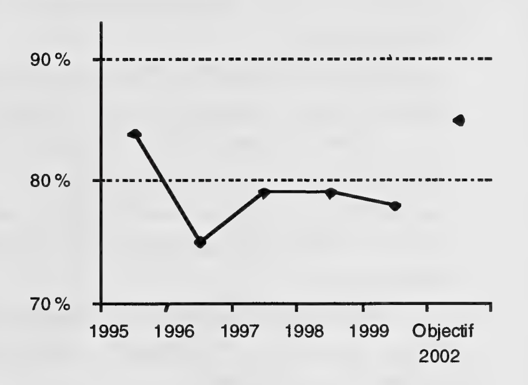


Stratégies (suite)

- Travailler avec le ministère de l'Infrastructure pour assurer la qualité adéquate des installations destinées aux élèves et aux programmes de la maternelle à la 12e année.
- Le fonds, *Access Fund*, visera à soutenir l'augmentation des inscriptions dans les établissements postsecondaires en réponse aux pressions (démographiques et autres) dans certains secteurs prioritaires tels que l'apprentissage et les technologies de l'information et de la communication.
- Faciliter et soutenir le changement intégrant la technologie et l'apprentissage à l'échelle du système grâce à l'enveloppe d'amélioration de l'apprentissage. *[Learning Enhancement Envelope]*.
- Poursuivre la mise en œuvre du système d'accréditation des établissements privés souhaitant décerner des diplômes.
- Poursuivre les consultations avec les intervenants pour assurer que l'apprentissage chez les adultes réponde aux besoins de la population albertaine.
- Encourager le développement de *Campus Alberta* – un réseau d'établissements interdépendants collaborant pour assurer la prestation de programmes d'apprentissage continu de qualité, ainsi que pour assurer l'excellence en matière de recherche.
- Promouvoir l'élaboration de politiques visant à évaluer et à reconnaître les acquis scolaires et expérientiels.
- En collaboration avec la Commission de l'apprentissage et de la formation professionnelle de l'Alberta *[Alberta Apprenticeship and Industry Training Board]*, soutenir des modalités parallèles d'accréditation grâce à un programme de reconnaissance de la formation technique et d'évaluation des acquis.

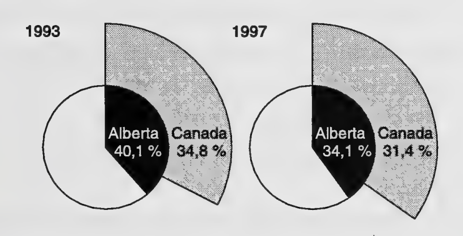
Mesures principales (suite)

- *Pourcentage de parents d'élèves ayant des besoins spéciaux graves qui sont satisfaits des services en adaptation scolaire.*



À noter : Enquête effectuée par correspondance de 1995 à 1997; puis, par téléphone en 1998 pour minimiser la déviation systématique des réponses. Les résultats de 1998 ne peuvent être comparés à ceux de 1995 à 1997.

- *Participation des Albertaines et des Albertains âgés de 17 ans révolus aux programmes et aux cours avec ou sans crédit.*



Rang : 1er **Rang : 2e**

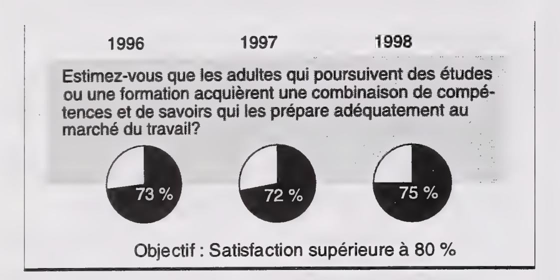
Objectif : Rang à maintenir ou à améliorer

Stratégies (suite)

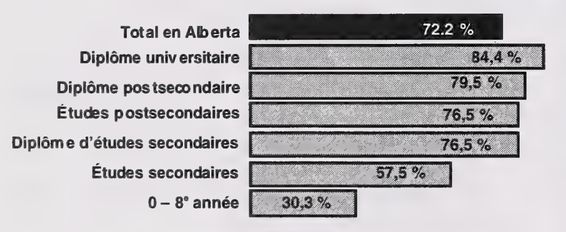
- Poursuivre un partenariat renouvelé relatif aux services d'établissement afin d'aider les immigrants récents à acquérir les compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail et dans leurs communautés.
- Encourager l'efficience grâce à l'utilisation optimale des installations et des divers modes de prestation, et grâce à la mise en commun des services.
- Élaborer un plan stratégique à long terme pour les immobilisations du système postsecondaire.
- Collaborer avec les ministères albertains de la Santé et Mieux-Être, des Services à l'enfance, le Secrétariat des services aux enfants et à la famille, les ministères de la Justice, du Développement communautaire, AADAC et les groupes autochtones, à des initiatives collectives portant sur des secteurs prioritaires, entre autres :
  - les besoins des élèves en matière de santé;
  - la santé mentale des enfants;
  - le syndrome d'alcoolisme fœtal/l'effet de l'alcool sur le fœtus;
  - la prostitution des enfants; et
  - le développement des jeunes enfants – de la conception à l'âge de 3 ans.
- Élaborer des initiatives stratégiques conjointes avec les ministères de la province, les communautés autochtones, de même que les partenaires régionaux et locaux, pour identifier et éliminer les obstacles liés aux politiques qui empêchent la coordination, le financement, et la prestation efficace des services destinés aux enfants.
- Collaborer avec les autorités scolaires, les autorités responsables des services aux enfants et à la famille, les communautés autochtones et les autres partenaires, pour soutenir la mise en œuvre des programmes de services communautaires destinés aux enfants et à la famille.

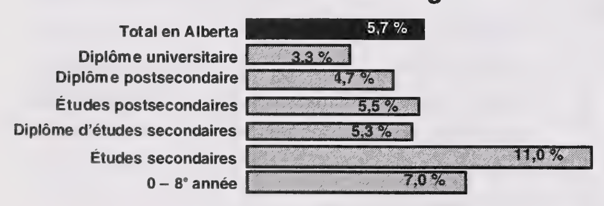
Mesures principales (suite)

- *Pourcentage de tous les Albertains et Albertaines adultes satisfaits du système d'apprentissage pour les adultes de la province.*



- *[Nouveau] Taux de participation et taux de chômage selon le niveau d'instruction*





À noter : Il ne s'agit pas d'une mesure de base, mais de données contextuelles mettant en évidence les liens existant entre le niveau d'instruction, et les taux de participation et de chômage.

Stratégies (suite)

- *[Mise à jour]* Donner suite aux recommandations de l'examen du Cadre de financement, notamment :
  - éliminer le plafond imposé au financement des élèves ayant des problèmes de comportement/émotifs graves;
  - assurer mensuellement le financement des conseils scolaires provenant des impôts fonciers pour réduire la nécessité de recourir aux prêts et maximiser les subventions à l'enseignement; et
  - analyser les coûts des circonscriptions scolaires pour déterminer si le financement est distribué équitablement.
- Donner suite aux recommandations de l'Examen des services régionaux d'évaluation *[Regional Assessment Services Review]*.
- *[Mise à jour]* À compter de septembre 1999, fournir aux circonscriptions scolaires un financement calculé au prorata pour les élèves ayant des problèmes de comportement/émotifs graves, qui sont transférés de programmes institutionnels (ex. : hôpitaux) après la date de dénombrement des inscriptions.
- Augmenter l'accès aux possibilités d'apprentissage grâce aux Conseils communautaires d'apprentissage des adultes *[Community Adult Learning Councils]*.
- *[Mise à jour]* Fournir un financement ponctuel aux circonscriptions scolaires en 1999-2000 afin d'éliminer les déficits accumulés et en vue de projets prioritaires visant à récompenser une saine gestion financière.
- Augmenter l'aide financière en réponse à la hausse des frais de scolarité et de subsistance dans le secteur de l'apprentissage des adultes.
- Améliorer l'efficacité globale de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants, en collaborant avec le gouvernement fédéral, entre autres, pour harmoniser l'instauration et la remise des prêts étudiants et des bourses du millénaire.



Stratégies (suite)

- Renseigner et conseiller les parents sur le financement des frais d'études futurs de leurs enfants.
- Grâce à l'enveloppe du rendement *[Performance Envelope]*, récompenser et encourager les progrès accomplis par les établissements vers la réalisation des objectifs fixés par les Albertains et les Albertaines.
- Ajuster la valeur nominale des bourses du Fonds du patrimoine de l'Alberta pour leur redonner leur prestige et encourager les apprenants exceptionnels à poursuivre des études supérieures.
- En partenariat avec le ministère des Ressources humaines et de l'Emploi, améliorer les programmes et les services destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux, y compris l'aide financière destinée aux travailleurs employés de façon intermittente qui souhaitent poursuivre leur apprentissage à temps partiel.
- Promouvoir la réalisation des objectifs du plan triennal grâce à l'octroi de subventions réservées à des projets précis.
- Continuer à surveiller les frais de scolarité conformément aux politiques.
- Élaborer un programme de reconnaissance des donateurs du secteur privé qui contribuent de façon notable à l'apprentissage chez les adultes.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale destinée à assurer un niveau d'endettement possible à gérer pour les apprenants et leurs familles.

Résultats

- Les apprenants atteignent des normes élevées dans une gamme complète de domaines, optimisant ainsi leur plein potentiel.
- Les apprenants terminent leurs programmes d'apprentissage avec succès.

Mesures principales

- *Pourcentage d'élèves de 3e, 6e et 9e années qui atteignent la norme acceptable aux tests de rendement provinciaux.*

	1996	1997	1998	1999
3e année				
Anglais	81 %	82 %	80 %	84 %
Mathématiques*	–	–	75 %	80 %
6e année				
Anglais	79 %	79 %	78 %	79 %
Mathématiques*	–	–	76 %	77 %
Sciences	77 %	73 %	75 %	79 %
Études sociales	74 %	73 %	73 %	76 %
9e année				
Anglais - littératie**	80 %	79 %	78 %	79 %
Mathématiques (aptitude à compter et à calculer)**	–	–	63 %	64 %
Sciences	74 %	72 %	70 %	70 %
Études sociales	73 %	75 %	70 %	72 %
Norme provinciale	À être déterminée			

À noter : Ces données, qui n'incluaient que les élèves passant les tests, couvrent désormais tous les élèves (la cohorte). Les normes (pourcentage d'élèves censés atteindre la norme acceptable et la norme d'excellence aux examens) destinées à la cohorte sont en cours d'élaboration, et constitueront les objectifs pour cette mesure.

* Les tests de mathématiques ayant été revus en 1998, conformément aux nouveaux programmes d'études (M - 9e année), les résultats des années précédentes ne permettent plus d'établir de comparaisons.

** Les résultats des tests de rendement en anglais et en mathématiques (9e année) sont communiqués annuellement par le Ministère à titre indicatif des capacités à la littératie et à l'aptitude à compter et à calculer.

Stratégies

- Collaborer avec les provinces de l'Ouest et les territoires aux initiatives relatives aux programmes autochtones, francophones, d'études sociales et de langues secondes.
- Soutenir les nouveaux programmes de mathématiques du secondaire 2e cycle en assurant le perfectionnement des enseignants, en informant les parents, en précisant les normes des cours, et en améliorant les ressources éducatives et les processus de mise en œuvre.
- Collaborer avec les partenaires pour développer l'initiative visant l'amélioration du rendement *[Alberta Initiative for School Improvement]*. Dans ce cadre, la province versera des subventions aux conseils scolaires pour des projets approuvés démontrant une amélioration du rendement chez les élèves et satisfaisant d'autres indicateurs de rendement.
- Surveiller la mise en œuvre des plans des conseils scolaires pour assurer que les résultats servent à améliorer l'apprentissage chez les élèves.
- Appuyer la mise en œuvre de la politique sur la préparation, la supervision et l'évaluation des enseignants *[Teacher Growth, Supervision and Evaluation Policy]*.
- Poursuivre la collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] en vue de la mise en œuvre d'un programme national destiné à soutenir la mobilité des Canadiens et l'amélioration continue de la qualité de l'apprentissage chez les adultes.
- Élaborer, avec le ministère des Sciences et Innovations, un plan stratégique de haut niveau destiné à promouvoir le savoir et l'innovation.
- En partenariat avec le ministère des Sciences et Innovations, et grâce aux enveloppes d'excellence de la recherche et de partenariats intellectuels :
  - investir dans l'infrastructure de recherche;



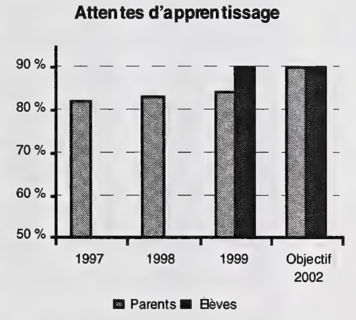
Mesures principales (suite)

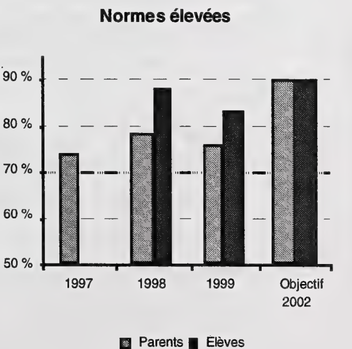
- *Pourcentage d'élèves passant les examens de 12e année qui ont atteint la norme acceptable.*

	1994 /1995	1995 /1996	1996 /1997	1997 /1998	1998 /1999
English 30	87 %	92 %	88 %	88 %	86 %
English 33	86 %	86 %	86 %	88 %	86 %
Études sociales 30	83 %	84 %	84 %	84 %	85 %
Études sociales 33	–	83 %	81 %	84 %	83 %
Français 30	92 %	98 %	95 %	96 %	95 %
Mathématiques 30	73 %	74 %	75 %	82 %	82 %
Mathématiques 33	–	79 %	81 %	73 %	73 %
Biologie 30	81 %	77 %	82 %	81 %	83 %
Chimie 30	84 %	81 %	79 %	86 %	82 %
Physique 30	84 %	80 %	80 %	86 %	87 %
Sciences 30	–	79 %	81 %	83 %	88 %
Norme provinciale	85 %	85 %	85%	85 %	85 %

À noter : On prévoit que 85 % des élèves passant les tests de rendement et l'examen en vue du diplôme sont censés atteindre la norme acceptable (ce pourcentage inclut les élèves ayant atteint la norme d'excellence). Cette norme constitue l'objectif visé pour cette mesure.

- *Pourcentage de parents (d'élèves de la maternelle à la 12e année) et d'élèves du secondaire confirmant que les enseignants aident les élèves à atteindre les attentes d'apprentissage et des normes élevées.*



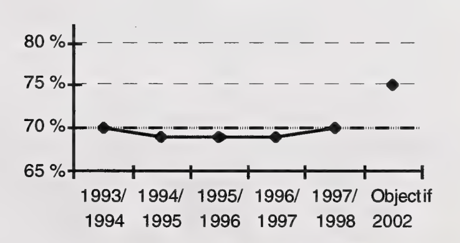


Stratégies (suite)

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action fondé sur la politique-cadre destinée à promouvoir l'excellence du système universitaire de recherche de l'Alberta : *[Fostering Excellence – A Policy Framework for Alberta's University Research System]*
- soutenir les efforts que fournissent les universités pour attirer les chercheurs prometteurs dans des secteurs stratégiques; et
- attirer et retenir des chercheurs de qualité grâce à un investissement stratégique visant à moderniser l'infrastructure de recherche.

- Continuer à recueillir et à rapporter les données relatives aux principaux indicateurs de rendement pour informer les Albertaines et les Albertains des résultats obtenus dans les secteurs d'apprentissage subventionnés par les contribuables.
- Instituter un projet de recherche destiné à déterminer les caractéristiques des élèves ne terminant pas leurs études secondaires dans les six ans qui suivent leur entrée en 9e année.

- *Pourcentage d'élèves ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études secondaires ou ayant entrepris des études postsecondaires six ans après leur entrée en 9e année.*



Résultats

Les apprenants sont préparés à l'apprentissage continu :

- Les enfants qui commencent leur scolarité sont prêts à apprendre.
- Les apprenants sont capables d'apprendre tout au long de la vie : à l'école, au travail et dans la société.
- Les réalisations des apprenants sont reconnues.

Les apprenants sont bien préparés au travail :

- Les apprenants savent trouver un emploi et le conserver.
- Les employeurs sont satisfaits des connaissances, des compétences et des attitudes des employés.

Les apprenants sont préparés au rôle de citoyen :

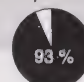
- Les apprenants ont les connaissances, les compétences et les attitudes requises pour devenir des membres productifs, contribuant au bien-être de la société.
- Les apprenants sont conscients de l'interdépendance grandissante des pays du monde entier.

Mesures principales

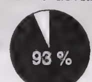
- *Pourcentage d'Albertaines et d'Albertains adultes satisfaits de l'éducation ou de la formation qu'ils ont reçue au cours des 12 mois précédents.*

Êtes-vous satisfait des cours ou de la formation pour adultes que vous avez suivis durant les 12 derniers mois?

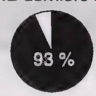
1996



1997



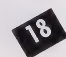
1998



Objectif : Maintenir au delà de 90 %

Stratégies

- Soutenir la mise en œuvre des attentes d'apprentissage en lecture et en mathématiques enseignés à la maternelle dans les provinces de l'Ouest et les territoires.
- Soutenir la mise en œuvre des programmes d'anglais (de la maternelle à la 9e année) pour les provinces de l'Ouest et les territoires; mettre à jour les programmes d'anglais du secondaire 2e cycle.
- Superviser la mise en œuvre des meilleures pratiques de littératie précoce et des programmes d'anglais langue seconde pour les élèves nés au Canada; rendre compte des progrès réalisés et les partager.
- Mettre à jour les cours d'hygiène et de préparation à la vie active ainsi que les cours intégrés de sciences du secondaire pour refléter le Cadre de participation des entreprises *[Business Involvement Framework]*.
- En partenariat avec le ministère de l'Emploi et des Ressources humaines, étendre le service d'information d'Alberta Learning *[Information Service (ALIS)]*, un site Web fournissant des renseignements et des services à tous les apprenants à la recherche de possibilités d'apprentissage, de carrière ou d'emploi.
- Mettre en œuvre des initiatives destinées à promouvoir le passage de l'école au travail dans le cadre de l'initiative *People and Prosperity*, notamment :
  - intégrer, aux révisions de programmes, la sensibilisation au secteur des affaires, les compétences relatives à l'employabilité et l'éducation pour une carrière; et
  - améliorer les mesures servant à évaluer si les élèves sont prêts à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études.



Mesures principales (suite)

- *Pourcentage d'employeurs satisfaits du système postsecondaire public.*

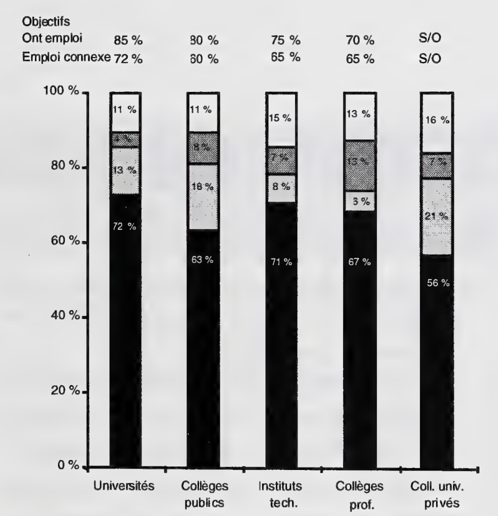
1998

Les employeurs sont-ils satisfaits des compétences et des connaissances acquises par les employés dans le sys postsecondaire public?

89 %

Objectif : À améliorer ou à maintenir

- *Situation professionnelle des diplômés des établissements postsecondaires de l'Alberta*



À noter :

- Les diplômés universitaires de 1994-1995 ont fait l'objet d'un suivi deux ans plus tard.
- Les diplômés publics, des instituts techniques et des écoles professionnelles ont fait l'objet d'un suivi en moins d'un an.
- Les diplômés des collèges universitaires privés ont fait l'objet d'un suivi en moins d'un an.

Stratégies (suite)

- Soutenir la mise en œuvre du programme des technologies de l'information et de la communication, y compris le travail en partenariat pour soutenir les possibilités de perfectionnement professionnel des enseignantes et des enseignants, et leur capacité d'intégration de la technologie à l'enseignement.
- Poursuivre un partenariat stratégique avec le ministère de l'Emploi et des Ressources humaines en vue du passage de l'école au travail dans le cadre de l'initiative *People and Prosperity* et de la stratégie d'emploi des jeunes :
  - en donnant aux jeunes la possibilité d'acquérir les compétences et le savoir nécessaires pour travailler;
  - en aidant les jeunes à répondre à la nature complexe et changeante du travail; et
  - en éliminant les barrières culturelles et sociales qui empêchent les jeunes de travailler.
- Élaborer des mécanismes permettant de mesurer les résultats et les actions identifiés dans *People and Prosperity*.
- Dans le cadre de l'initiative *People and Prosperity*, assurer la mise en œuvre des stratégies du Sommet albertain sur la croissance.
- Continuer à collaborer avec le milieu des affaires et de l'industrie pour déterminer les exigences en matière de savoir et de compétences.
- Continuer à collaborer avec les établissements postsecondaires pour assurer l'acquisition du savoir et des compétences que requièrent le milieu des affaires et l'industrie.
- Continuer à améliorer le système d'apprentissage et de formation dans l'industrie en réponse à l'évolution des compétences qu'exige l'industrie. Par le biais de *Adult Skills Alberta* et en partenariat avec les fournisseurs, faire valoir l'importance accrue d'une formation intégrée, adaptée aux besoins de l'employeur, axée sur les résultats, et assurée au meilleur coût.



Mesures principales (suite)

- *[Nouveau] Satisfaction des parents et des membres du grand public estimant que le programme d'études est axé sur ce que les élèves ont besoin d'apprendre : lecture, rédaction, mathématiques, compétences technologiques, sciences et études sociales. (Mesure et objectif à développer avec les partenaires.)*

  Les données de référence pour cette nouvelle mesure seront à la disposition du Ministère pour le Rapport annuel de l'exercice 1999-2000.

Stratégies (suite)

- Améliorer la capacité des effectifs qualifiés et hautement éduqués de l'Alberta de fonctionner à l'échelle de l'économie mondiale, en consolidant et en favorisant la dimension internationale des activités et des programmes des établissements.

Quatrième objectif : Relations de travail efficaces avec les partenaires

Résultats

- Les initiatives communes répondent aux besoins en apprentissage des Albertaines et des Albertains.
- Les initiatives communes contribuent à la réalisation des objectifs sociaux et économiques de la province.
- Les partenaires sont satisfaits de l'efficacité des partenariats.

Mesure principale

- *[Nouveau] Satisfaction des partenaires qui collaborent avec Alberta Learning.*

  Les données de référence pour cette nouvelle mesure seront à la disposition du Ministère pour le Rapport annuel de l'exercice 1999-2000.

Stratégies

- Avec le ministère de l'Infrastructure, et les autres partenaires, étendre l'accès équitable des élèves aux réseaux d'ordinateurs.
- Avec les partenaires du secteur de l'éducation et du milieu des affaires, élaborer et mettre en œuvre un plan de communication destiné à mieux faire connaître et comprendre le système d'éducation public.
- Collaborer avec les autres ministères et partager les services pour réduire les frais généraux.
- Collaborer avec d'autres ministères pour mettre en œuvre les initiatives globales du gouvernement, notamment :
  - stratégie générale de perfectionnement des ressources humaines;
  - savoir et innovation;
  - planification d'immobilisations; et
  - préparatifs des festivités du centenaire de l'Alberta.

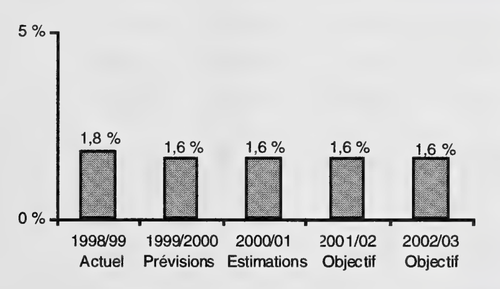


Résultats

- Le Ministère pratique une saine gestion des deniers publics.
- Le Ministère fait preuve de leadership et travaille continuellement à l'amélioration des pratiques et des processus administratifs et opérationnels.

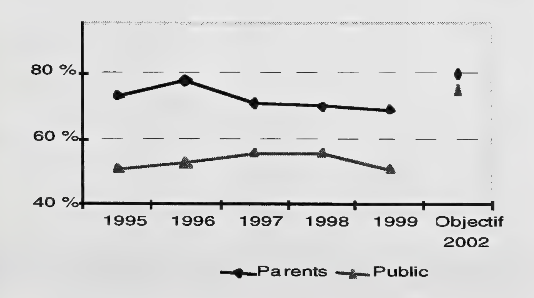
Mesures principales

- ***[Nouveau]** Dépenses du Ministère en tant que pourcentage des dépenses totales.**



* *Inclut l'impôt foncier versé aux conseils scolaires non participants.*

- ***[Nouveau]** Apprenants, employeurs et contribuables satisfaits de l'usage que le système d'apprentissage fait des deniers publics.*



À noter : Les données ci-dessus renvoient à une mesure légèrement différente : le pourcentage de parents et de membres du grand public satisfaits de la façon dont les deniers publics sont dépensés dans leurs écoles locales.

Stratégies

- Mesurer le rendement du Ministère en fonction des objectifs fixés par les Albertaines et les Albertains par rapport à l'apprentissage, et publier les résultats.
- Dans le cadre de la réforme réglementaire du gouvernement, continuer à revoir les règles d'application pour éliminer celles qui sont superflues et améliorer celles qui restent en vigueur.
- Dans le cadre d'une initiative gouvernementale de portée générale, créer une stratégie de la technologie de l'information à l'appui des objectifs du Ministère.
- Mettre en œuvre un plan triennal de la technologie de l'information au sein du Ministère.
- Mettre en œuvre un Plan ministériel de ressources humaines qui tient compte de tous les objectifs du Plan de ressources humaines du gouvernement de l'Alberta.
- Mettre en œuvre des pratiques et des processus administratifs innovateurs, tel le *Electronic Document Management System.* Assurer l'amélioration continue des opérations du Ministère.
- Poursuivre la croissance d'un organisme d'apprentissage dynamique et adaptif, grâce à la mise en œuvre de pratiques et de stratégies d'apprentissage qui rehaussent et soutiennent la capacité de succès du Ministère.
- Rehausser la capacité du personnel du Ministère de communiquer des orientations et de fournir des renseignements et des services en matière d'éducation.



État consolidé des résultats du ministère de l'Apprentissage (en milliers de dollars)

	Comparable 1998/1999 Actuel	Ajusté 1999/2000 Budget	1999/2000 Prévisions	Ajusté 2000/2001 Objectif	Ajusté 2001/2002 Objectif
RECETTES					
Transferts internes du gouvernement	12 480	71 629	71 629	72 629	72 629
Impôts fonciers prélevés pour l'éducation	1 118 049	1 144 604	1 144 604	1 194 654	1 221 234
Transferts du gouvernement du Canada	163 608	176 072	142 476	171 943	171 549
Ventes des ressources d'apprentissage	18 327	18 175	17 675	18 725	19 275
Primes, droits et permis	3 879	3 885	3 885	3 900	3 529
Autres recettes	3 024	2 509	2 533	2 509	2 509
Recettes consolidées	**1 319 367**	**1 416 874**	**1 382 802**	**1 464 360**	**1 490 725**
DÉPENSES					
Soutien à l'exploitation (écoles publiques et séparées)					
• Subventions à l'enseignement de base	1 996 455	2 118 972	2 087 112	2 247 545	2 353 593
• Besoins spéciaux graves	73 076	92 649	108 649	99 349	106 539
• Littératie précoce	9 701	20 670	20 670	20 877	21 086
• Autres subventions à l'enseignement	–	–	–	–	–
Subventions de soutien (administration, transport, exploitation et entretien)	528 152	553 064	553 064	580 561	607 845
Moins :					
Part de l'impôt foncier versé aux conseils scolaires des écoles séparées non participantes	(145 265)	(165 424)	(165 424)	(172 041)	(178 923)
Sous-total	**2 462 119**	**2 619 931**	**2 604 071**	**2 776 291**	**2 910 140**
Éducation préscolaire	98 499	101 244	101 244	110 752	117 560
Soutien aux écoles privées	33 267	36 860	36 860	42 090	45 650
Autres programmes d'apprentissage de base	43 858	45 771	200 271	46 194	46 722
Régime de retraite des enseignants	170 244	193 979	193 979	215 858	230 355
Soutien à la prestation des programmes	32 428	33 943	33 843	35 107	35 529
Services de soutien du Ministère	27 784	30 102	29 333	30 625	30 547
Santé des élèves	–	14 970	14 970	25 610	25 610
Enveloppes de financement des établissements postsecondaires	96 421	115 135	154 766	137 223	159 222
Programmes pour apprentis	12 640	11 327	11 256	10 479	11 084
Assistance aux établissements postsecondaires	784 518	825 358	823 988	850 827	869 437
Soutien aux apprenants du niveau postsecondaire	99 453	112 205	112 205	114 305	122 605
Dépenses consolidées	**3 861 321**	**4 235 572**	**4 411 533**	**4 395 361**	**4 604 461**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	(663)	32 735	32 735	–	–
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION (MINISTÈRE)	**(2 542 617)**	**(2 785 963)**	**(2 995 996)**	**(2 931 001)**	**(3 113 736)**



	Comparable 1998/1999 Actuel	Ajusté 1999/2000 Budget	1999/2000 Prévisions	Ajusté 2000/2001 Objectif	Ajusté 2001/2002 Objectif
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ					
Recettes du Ministère	1 319 367	1 416 874	1 382 802	1 464 360	1 490 725
Redressement de consolidation interministérielle	(12 480)	(71 629)	(71 629)	(72 629)	(72 629)
Recettes consolidées	**1 306 887**	**1 345 245**	**1 311 173**	**1 391 731**	**1 418 096**
Dépenses de programmes du Ministère	3 861 321	4 235 572	4 411 533	4 395 361	4 604 461
Redressement de consolidation interministérielle	–	(94 747)	(94 747)	–	–
Dépenses consolidées des programmes	**3 861 321**	**4 140 825**	**4 316 786**	**4 395 361**	**4 604 461**
Gain (perte) sur l'aliénation des biens	(663)	32 735	32 735	_	_
Redressement de consolidation interministérielle	–	(94 747)	(94 747)	_	_
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ	**(2 555 097)**	**(2 857 592)**	**(3 067 625)**	**(3 003 630)**	**(3 186 365)**

DATE DE RETOUR

